



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25163850

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

16 DEC. 2025

DU BRABANT WALLON

Greffé

N° d'entreprise : **0409 607 640**

Nom

(en entier) : **OFP Fonds de Prévoyance CBR**

(en abrégé) : **Fonds de Prévoyance CBR**

Forme légale : **Organisme de Financement de Pension**

Adresse complète du siège : **Parc de l'Alliance, Boulevard de France 3-5 à 1420 Braine l'Alleud**

Objet de l'acte : **Démissions et nominations**

L'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2025 a acté ce qui suit:

Mesdames Noémie Zeligzon, née le 20 octobre 1983 à Bruxelles en Belgique, domiciliée Rue de la Ferme 22 à 1640 Rhode-Saint-Genèse en Belgique, et Audrey van de Kerchove, né le 19 juin 1987 à Bruxelles en Belgique, domiciliée Drève des Dix Mètres 143 à 1410 Waterloo en Belgique, ainsi que Monsieur C. Huthmacher, né le 18 juin 1973 à Louvain en Belgique, domicilié Rue Goffart 77 / E à 1050 Ixelles en Belgique, sont démissionnaires de leur poste d'administrateur. Ces démissions sont approuvées par l'Assemblée Générale.

Les nominations de Madame Vanessa Didden, née le 13 août 1973 à Etterbeek en Belgique, domiciliée à Hollebeekstraat 284 / A à 1630 Linkebeek en Belgique, et de Messieurs Gauthier Vanvyve, né le 12 octobre 1972 à Lausanne en Suisse, domicilié Rue Florian Lelièvre 11 à 1310 La Hulpe en Belgique, et Toon Verbruggen, né le 20 octobre 1994 à Leuven en Belgique, domicilié Moestuinstraat 9 à 2800 Mechelen en Belgique, sont proposées en tant qu'administrateurs. Monsieur Gauthier Vanvyve est proposé comme président en remplacement de Madame Noémie Zeligzon.

Ces nominations sont approuvées par l'Assemblée Générale, sous réserve d'approbation par la FSMA.

Sont élus en tant que nouveaux membres : Madame Vanessa Didden et Messieurs Gauthier Vanvyve et Toon Verbruggen. La personne suivante a quitté l'Assemblée Générale : Monsieur P. Renson.

Certifié exact, le 24 juin 2025

Gauthier VANVYVE (Président du Conseil d'Administration)

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/12/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).